

Mardi le 2 septembre 2025

Droit de Rectification

Lors de l'audience du 25 août dernier, j'ai prononcé : "*la demande factuelle d'énergie*" alors que dans le rapport annuel 2024 les chiffres en référence dans le graphique capturé représentent les ventes d'électricité totales, soit la consommation factuelle d'énergie non-normalisée.

ref DT4 , p38, 1200 : "*Prochaine diapositive. Donc, ici, c'est un petit suivi des prévisions historiques. Là, j'ai regardé, la demande factuelle d'énergie en fait en térawattheures a baissé de 3,4 térawattheures de 2022 à 2024. Donc, c'est une bonne nouvelle quand même. Il y a une réduction qui est en cours. On est sur la bonne voie par rapport à ça.*"

Au plaisir,

Alexandre Richard